

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues entre ATM SARL (Foto Quick), d'une part et toute personne physique ou morale, d'autre part.

Elles régissent la vente des prestations de service et des produits tels que décrits dans le Bon de Commande.

Le client déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes avant de passer commande et en avoir fait part aux intéressés.

La signature du bon de commande implique de la part du ou des clients l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre de ces Conditions Générales de Vente.

1. Prix

Tous nos prix, tels que décrits sur le Bon de Commande, ou sur le site Internet www.cannes-mariage.com, ainsi que sur tout document publicitaire sont exprimés en euros et Toutes Taxes Comprises.

Ces prix pourront être majorés d'un commun accord avec le client lors de la signature du bon de commande si le nombre de participants aux festivités excède 100 (cent) personnes. Dans ce cas, la quantité de tirages livrés et le nombre de pages de l'album photo numérique seront également réévalués.

2. Acompte & Règlement du solde

Le Bon de commande ne sera effectif et la date ne sera réservée qu'après le paiement par le client de 50% (cinquante pour cent) du montant total de la prestation. **Ces 50% (cinquante pour cent) seront versés à titre d'acompte, ils seront de ce fait perdus si le client renonçait à l'exécution de tout ou partie de la prestation de service.**

Le solde du règlement sera exigible à la livraison des épreuves (tirages photos) et au plus tard deux mois après l'exécution de la prestation de service, même si le client n'a pas encore passé commande des photos choisies au terme de ce délai.

3. Engagements du prestataire

ATM SARL s'engage à fournir la prestation, telle que décrite dans le Bon de Commande, sauf en cas de force majeure (accident, maladie grave, catastrophe naturelle, etc.)

Le client reconnaît, pour sa part, avoir pu examiner et apprécier de visu la qualité des travaux effectués lors de prestations équivalentes antérieures, notamment grâce à la présentation des photos exposées sur le site internet et dans le magasin.

Si, par malheur, le matériel utilisé (support digital ou analogique, appareil de prise de vues & accessoires, ordinateur, etc.) était endommagé, rendant de ce fait les clichés inexploitable, le prestataire s'engage à refaire les photos de couple en prenant à sa charge les frais y afférents (nettoyage de la robe de mariée, maquillage, coiffure).

4. Délais de livraison

ATM SARL s'engage à présenter les photos sur le site internet www.cannes-mariage.com au plus tard douze jours après la prise de vues, sauf cas de force majeure. ATM SARL s'engage à livrer les épreuves 15 x 21 et les agrandissements, dans les quinze jours suivant la commande du client.

5. Engagements du client

Le client s'engage à fournir au photographe toutes les informations utiles - et notamment les adresses exactes, éventuellement accompagnées d'un plan – à la bonne exécution de la prestation de service.

Il s'engage également à fournir une évaluation convenable et réaliste du nombre de participants.

En cas de reportage pendant la cérémonie religieuse, les clients s'engagent à informer au préalable le prêtre de la présence du photographe et à s'assurer de son accord. ATM SARL ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de refus du prêtre à la dernière minute ou pendant la cérémonie.

Si l'option « soirée » a été choisie, le client s'engage à faire servir un repas simple au photographe.

6. Propriété intellectuelle et Droit à l'image

Les clichés (digitaux ou analogiques) demeurent la propriété pleine et entière d'ATM SARL, sauf dans le cas de la commande d'un CDROM Haute Résolution. Dans ce cas ATM SARL abandonne tous ses droits sur les images gravées.

Dans le cas de la commande d'un CDROM Résolution Ecran, les fichiers gravés ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'impression des photos, ATM SARL se réservant le droit exclusif de vendre les épreuves ou les impression des dits fichiers.

Les mariés autorisent, par défaut, ATM SARL à utiliser leurs photos pour toute présentation ou publication, ceci sans pouvoir prétendre à une quelconque rémunération. Dans le cas contraire, les mariés le feront savoir lors de la signature du bon de commande ou par lettre RAR.

7. Attribution de juridiction

En cas de litige, les juridictions compétentes seront celles du ressort dans lequel se situe le siège social d'ATM SARL.